

MGI GROUPE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
- ANNEXE

K€

ACTIF	31 Décembre	
	2015	2014
Ecart d'acquisitions net	1 117	446
Immobilisations incorporelles en cours	19 150	15 316
Immobilisations incorporelles nettes	2 838	450
Immobilisations corporelles nettes	10 077	8 645
Immobilisations financières nettes	562	1 475
Titres mis en équivalence	31	29
Total de l'actif immobilisé	33 775	26 361
Stocks en cours	18 927	13 188
Clients et comptes rattachés	10 822	4 872
Autres créances	3 711	3 960
Impôts différés actifs	608	474
Disponibilités	13 726	18 414
Total de l'actif circulant	47 794	40 908
Charges constatées d'avance	413	236
Ecart de conversion actif	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	81 983	67 506

K€

PASSIF	31 Décembre	
	2015	2014
Capital	5 504	5 504
Primes d'émission	19 991	19 991
Réserves consolidées	29 111	22 040
Réserves de conversion		28
Provisions réglementées		
Subvention d'équipement	134	71
Résultat de l'exercice	7 470	6 276
Total capitaux propres du groupe	62 210	53 910
Capitaux minoritaires hors groupe	15	1
Avances conditionnées OSEO	2 870	2 910
Provisions pour risques et charges	347	268
Emprunts et dettes financières	8 869	3 139
Fournisseurs et comptes rattachés	3 972	4 476
Dettes sociales et fiscales	2 367	1 683
Impôts différés passifs		
Autres dettes	1 111	946
Total des dettes	16 319	10 244
Produits constatés d'avance	222	173
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	81 983	67 506

K€

au 31 décembre

	2015	2014
Chiffres d'affaires	45 751	34 352
Autres produits d'exploitation	9 019	9 124
Produits d'exploitation	54 770	43 476
Achats et variation de stocks	20 844	16 827
Autres charges externes	10 319	9 366
Impôts et taxes	571	506
Charges de personnel	10 254	6 286
Dotations aux amortissements et provisions	2 415	2 236
Autres charges	139	44
Charges d'exploitation	44 542	35 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 228	8 211
Produits financiers	456	875
Charges financières	564	705
RESULTAT FINANCIER	- 108	170
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	10 120	8 381
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 70	- 1
Impôts courant sur le résultat	- 2 628	- 2 103
Impôt différé	134	38
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 556	6 315
Résultat des sociétés mises en équivalence	2	
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition	- 80	- 39
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 478	6 276
Intérêts minoritaires	- 8	-
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 470	6 276
Résultat par action (en €)	1,36	1,14
Résultat par action dilué	1,35	1,13

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-13	4 954	23 988	5 369	- 29		34 282
Affectation résultat n-1		5 369	- 5 369			-
Augmentation de capital	550	12 839				13 389
Variation des réserves consolidés		341				341
Actions propres		- 452				- 452
Variation des réserves de conversion				58		58
Provisions réglementées		- 55				- 55
Subvention d'équipement					71	71
Résultat de l'exercice n			6 276			6 276
31-déc-14	5 504	42 030	6 276	29	71	53 910
Affectation résultat n-1		6 276	- 6 276			-
Augmentation de capital						-
Variation des réserves consolidés		751				751
Variation Actions propres		45				45
Variation des réserves de conversion						-
Provisions réglementées						-
Subvention d'équipement					34	34
Résultat de l'exercice n			7 470			7 470
31-déc-15	5 504	49 102	7 470	29	105	62 210

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2015 31-déc	2014 31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 470	6 276
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	2 407	2 203
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	31	
Quote part des actionnaires minoritaires	8	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 916	8 479
Variation des créances d'exploitation	- 12 260	- 6 836
Variation des dettes d'exploitation	394	2 630
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 11 866	- 4 206
Flux net de trésorerie lié à l'activité	- 1 950	4 273
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Capex R&D	- 4 590	- 4 797
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 5 401	- 2 092
Cessions ou diminutions d'immobilisations incorporelles et corporelles	471	
Variation des immobilisations financières	911	469
Ecart d'acquisition filiales	- 615	- 582
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 9 224	- 7 002
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt	- 2 134	- 873
Souscription d'emprunt	7 824	1 933
Augmentation de capital		13 700
Frais sur opération de capital		- 311
Autres variations - actions propres	45	- 452
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 735	13 997
Incidence des variations de taux de change	751	399
Variation de trésorerie	- 4 688	11 667
Trésorerie d'ouverture	18 414	6 747
Trésorerie à la clôture	13 726	18 414
Variation de trésorerie	- 4 688	11 667

ANNEXE

GROUPE MGI AU 31 DECEMBRE 2015

Faits caractéristiques de l'exercice

La société MGI dans le cadre de sa stratégie industrielle a intégré dans le groupe la société KORA PACKMAT à compter du 1^{er} janvier détenu à 98,70%.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 décembre 2015 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 5 503 660€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société MGI US au capital de 4 763 926\$, commercialise des équipements professionnels d'impressions et son siège social se situe au 3143 Skyway Circle à Melbourne Floride Etats-Unis, elle est détenue à 100%,
- La SARL DESCARTES TECHNOLOGIES, au capital de 50 000€, est un fabricant de presses, et son siège social se situe au 2 rue Pierre Pascault à Descartes 37160, elle est détenue à 99,00 %,
- La SA CERADROP, au capital de 669 000€, est spécialisée dans la conception et la commercialisation d'équipements professionnels d'impression jet d'encre pour l'électronique imprimée, son siège social se situe au 32 rue Soyouz – Parc Ester à Limoges, elle est détenue à 100 %,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 98,70%,
- La SAS INKJET, au capital de 100 000€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 10 avenue du maréchal Joffre, 92190 MEUDON, elle est détenue à 25 %.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Alternext.

MGI SA a opté pour une présentation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France. Les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et complété par le CRC 2005-10, sont appliquées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 décembre 2015 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 décembre 2015.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
MGI USA Inc	Intégration Globale	100 %	100 %	Etats unis
DESCARTES TECHNOLOGIES	Intégration Globale	99 %	99 %	France
CERADROP	Intégration Globale	100 %	100 %	France
GAMMA	Intégration proportionnelle	50.5%	50,5%	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	98,7 %	98,7 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI France sont les suivants :

Conversion des états financiers et des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les bilans des Sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des composantes de la situation nette, qui sont converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets
- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 3 ans.
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autre les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 15 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique:	linéaire sur 3 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de prêts ainsi que de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Trésorerie

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice.

Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.
Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

- **Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'exploitation. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues.

Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation dans les comptes consolidés.

▪ **Compétitivité de l'emploi**

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en moins des charges de personnel.

Evènements post clôture

Les prochains mois devraient être marqués par l'extension du partenariat commercial avec le groupe KONICA MINOLTA, qui devrait, à compter du second semestre 2016, assurer la distribution de l'ensemble de la gamme MGI Digital Technology sur son réseau mondial. Cet accord constituera un accélérateur pour la croissance du groupe.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dégagée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat. ce qui porte sa participation à 98,70%.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€..

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2015 est de 80K€.

Date	Brut	Amort. Semest.	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2015	1 197	- 80		1 117

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	Augmentations		Diminutions	31/12/2015
		Kora 01/01/15	exercice 2015		
Immobilisations incorporelles en cours	15 316	-	3 834		19 150
Frais d'établissement	-				-
Logiciels & Brevets	912	4 312	440		5 664
Fonds de commerce	27	-		-	27
Autres immobilisations Incorporelles	24	-		-	24
Total	16 279	4 312	4 274	-	24 865
Amortissements	- 513	- 1 921	- 443		- 2 877
Valeurs nettes	15 766				21 988

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	3 060	- 210	2 850	303
Installation tech, mat et outillages	12 885	- 6 541	6 344	6 646
Autres immobilisations corporelles	4 360	- 3 497	863	1 618
Immobilisations financées par crédit bail	133	- 113	20	78
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Total	20 438	- 10 361	10 077	8 645

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	Augmentations		Diminutions	Ecart de change	31/12/2015
		Kora 01/01/15	exercice 2015			
Valeurs brutes	15 882	1 616	3 375	- 471	36	20 438
Amortissements	- 7 237	- 1 356	- 2 181	441	- 28	- 10 361
Valeurs nettes	8 645	260	1 194	- 30	8	10 077

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	Augmentations		diminutions	Retraitement	31/12/2015
		Kora 01/01/15	exercice 2015			
Immobilisations financières	1 475	367	73	- 1 220	-132	563

Les immobilisations financières sont essentiellement représentatives de dépôts et cautionnements données en garantie des loyers des locaux.

Au 1er janvier 2015, la prise de participation de la société MGI SA dans la société Kora Packmat, s'est traduite par la conversion des prêts convertibles en titres de participation.

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):

	31/12/2014	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2015
Titres de participation mis en équivalence	29	2			31

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 31K€

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015			31/12/2014
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises	9 336		9 336	4 530
Produits Intermédiaires et finis	9 843	- 252	9 591	8 658
Total	19 179	- 252	18 927	13 188

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients	11 307	4 921
Provisions sur créances douteuses	- 485	- 49
Total	10 822	4 872

Note 8 : Autres créances

L'ensemble de ces créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
TVA déductible, créances fiscales et sociales	969	852
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	2 533	2 350
Acomptes fournisseurs et autres créances	209	758
Total	3 711	3 960

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

CIR 2015	2 030
CIR 2014	313
Autres crédits d'impôts	190
	2 533

Le poste acomptes fournisseurs et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	55
Subventions à recevoir	66
Autres	88
	209

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Base - Retraitements de consolidation	1 744	1 422
Base- Ecart sur valeur d'acquisition	80	-
Total base fiscale différée	1 824	1 422
Impôts différé actif	608	474

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	562			562
Avances et acomptes versés fournisseurs	55	55		
Créances clients et comptes rattachés	10 610	10 195	415	
Clients douteux	212	212		
Personnel	1	1		
Organismes sociaux	1	1		
Etat	3 502	3 490	12	
Subventions à recevoir	66	66		
Débiteurs divers	88	88		
Charges constatées d'avance	413	413		
Totaux	15 510	14 521	427	562

Note 11 : Disponibilités

Le détail des disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à terme	1 292	1 683
Comptes bancaires en €	11 286	12 171
Comptes bancaires en devises	1 148	4 560
Total	13 726	18 414

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Note 12 : Charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance ressort comme suit (en milliers d'euros)

Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2015	31/12/2014
Foires et salons	214	52
Autres charges d'exploitation	199	184
Total	413	236

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 5 503 660 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2014	nombre d'actions créées	31/12/2015
Nombre d'actions	5 503 660	-	5 503 660
	31/12/2014	augmentation	31/12/2015
Capital social	5 503 660	-	5 503 660
Primes d'émission	19 991 094		19 991 094

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2015, la société MGI détenait 19 168 actions acquises pour un montant de 406 510€, le résultat y afférant est de (15 409€).

Capital potentiel

L'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2013 a émis 51 567 BSA au prix de 16,43€ par action. Ces bons seront exerçables sous conditions à compter de l'exercice 2019.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2014	souscription	remboursement	31/12/2015
Avances conditionnées BPI	2 910		40	2 870

Note 15 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques et charges explt	75	1
Provisions pour pension	272	267
Total	347	268

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 2,03%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2015

Note 16 : Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2014	souscription	remboursement	31/12/2015
Emprunts auprès des établis de crédits *	3 030	5 135	- 1 597	6 568
Intérêts courus sur emprunts	31	114	- 32	113
Dettes de crédit bail	78	2 300	- 466	1 912
Dépôt de garantie client	-	276	-	276
Total	3 139	7 825	- 2 095	8 869

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-15	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	1 751	143	276	2 170
Entre 1 et 5 ans	4 577	577		5 154
Plus de 5 ans	353	1 192	-	1 545
Total	6 681	1 912	276	8 869

Note 17 : Dettes**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	3 675	4 006
Fournisseurs factures non parvenues	298	470
Total	3 973	4 476

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes envers le personnel	1 254	313
Dettes fiscales et sociales	1 113	1 370
Total	2 367	1 683

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de retraite.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Acomptes clients sur commandes	2	763
Avance COFACE et divers	271	183
Total	273	946

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au prorata temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Contrats de maintenance	220	169
Equipements et services	2	4
Total	222	173

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

par secteur géographique

	31/12/2015	%	31/12/2014	%
CA France	11 046	24%	9 743	28%
CA Export	34 705	76%	24 609	72%
Total	45 751	100%	34 352	100%

par secteur d'activité

	31/12/2015	%	31/12/2014	%
CA Equipements	31 531	69%	24 970	73%
CA Consommables et services	14 220	31%	9 382	27%
Total	45 751	100%	34 352	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Production stockée	2 007	2 176
Production immobilisée	4 589	4 797
Subvention d'exploitation	236	188
Reprise de provisions	82	73
Transfert de charges	5	13
Crédit d'impôt recherche	2 030	1 859
Autres produits	70	18
Total	9 019	9 124

La production immobilisée pour un montant de 4 589K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période.

Note 20 : Autres charges externes

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Publicité et salons	1 002	1 038
Loyers	1 341	1 010
Honoraires	407	361
Frais de commercialisation	3 685	4 526
Transport marchandises et déplacements	1 986	1 503
Divers	1 898	928
Total	10 319	9 366

Note 21 : Dotations aux provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2014	Kora 01/01/15	dotation	reprise	31/12/2015
Dépréciation client	49	396	121	- 81	485
Dépréciation stock	181		71		252
Provision pension retraite	266		6		272
Total	496	396	198	- 81	1 009

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Différence de change	- 82	- 33
Produits et charges financiers autres	- 26	203
Total	- 108	170

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2015	31/12/2014
Produits et charges sur exercice ant.		-
Produits et charges exceptionnels	- 70	- 1
Reprise de provision pour risques	-	-
Total	- 70	- 1

Note 24 : Impôts sur les sociétés**Impôts différés** (en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Retraitements consolidés	402	80
Base	402	80
Impôts différés	134	27

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33,33%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts société	2 628	2 091
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	2 628	2 091

Note 25 : Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations	897	872
Total	897	872

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L 'effectif moyen du groupe se décompose comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	103	50
Non Cadres	68	45
Total	171	95

Kora n'étant pas consolidé au 31 décembre 2014, son effectif représente 56 personnes au 31 décembre 2015,

Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur le semestre sont d'un montant de 6 456K€, soit 14,11% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 4 588K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 1 868K€ reste comptabilisé en charge. A ces dépenses, s'ajoute une dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées pour un montant de 1 504K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2015 d'un montant de 2 030K€, il est comptabilisé en produit et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge.

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	4 588	4 797
Dont frais pris en charges	1 868	2 046
Total Dépenses R&D financées s/exercice	6 456	6 843

Dépenses de R&D en % du CA net 14,11% 19,90%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	1 504	1 467
---	-------	-------

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2015
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	10 050
IS théorique à 33,33%	3 350
IS groupe comptabilisé	- 2 495
Ecart	855
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	702
Incidence des déficits reportables	197
Incidence des différences permanentes	- 10
Contribution sociale	- 44
Autres décalages	10
Impôt courant	
Ecart	855

29 - Résultat par action (en euros)

	2015 31-déc	2014 31-déc
Résultat net	7 469 768	6 276 000
Nombre d'actions	5 503 660	5 503 660
Actions propres à déduire	- 19 168	- 20 919
	5 484 492	5 482 741
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation	51 567	51 567
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	5 536 059	5 534 308
Résultat par action (en €)	1,36	1,14
Résultat par action dilué	1,35	1,13

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce	
BANQUE T	796
BANQUE B	5 136
	5 932

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
KORA - KNAPP	04/12/2015	26/04/2016	23
			23

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

M.G.I. FRANCE
Société Anonyme au capital de 5.503.660 euros
4, rue de la Méridienne – 94260 FRESNES
324 357 151 RCS Créteil

RAPPORT DE GESTION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2015. Nous vous donnons également connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2015.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, les comptes consolidés et les annexes établis au 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1 RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE MGI AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 Reprise du capital de Kora Packmat par MGI

La société MGI dans le cadre de sa stratégie d'innovation industrielle a décidé d'intégrer dans le groupe la société Kora Packmat à compter du 1er janvier 2015 en convertissant le prêt obligataire détenue par MGI sur la société. La conversion de ce prêt a permis d'acquérir 63 % du capital. A l'issue de l'opération MGI détient 98,70 % du capital de la société Kora Packmat. Cette prise majoritaire de capital a été accompagnée d'un rachat de la dette bancaire de la société afin d'assainir le bilan de la société Kora. Le rachat de dette bancaire a été par un prêt bancaire de la société MGI à la société KP d'un montant de 4 000 K€ remboursable sur une période de 5 ans à un de 1,20 % par an. La société MGI à financer cette opération par un emprunt auprès de la BPI sur la même période.

Un plan d'actions gratuites simple et de préférence pour récompenser certains salariés et mandataires sociaux de la société a été décidé par un conseil d'administration de mai 2015 et voté en assemblée générale du 21 décembre 2015.

1.1.2 Aspects comptables et économiques

Au cours de l'année 2015, le groupe MGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé net hors taxe opérationnel de 45.751 K€ contre 34.352 K€ pour l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de plus de 33 %.

La marge brute est passée de 24.500 K€ à 31.504 K€, représentant un taux de 68.86 %, stable par rapport au taux de marge de l'exercice antérieur.

1.1.3 Développements techniques et commerciaux

Le groupe a participé au salon Label Expo International à Bruxelles au cours duquel la nouvelle solution Jet d'encre Bobines –Bobines Jetvarnish 3D W a été présentée en avant-première mondiale.

1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, soit 45.751 K€ se répartit géographiquement comme suit :

- France : 11.046 K€
- Export : 34.705 K€

Et en secteur d'activité :

- Consommables et services : 14.220 K€
- Equipements : 31.531 K€

La technologie jet d'encre a représenté plus de 70 % du chiffre d'affaires global contre 50 % l'exercice précédent

1.2.2 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du groupe MGI sur l'exercice 2015 peut être résumé ainsi qu'il suit :

En K euros	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires	45.751	34.352
Résultat d'exploitation	10.228	8.211
Résultat courant des entreprises intégrées	10.120	8.380
Résultat net	7.470	6.276

Les Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de plus de 26%, cette progression est notamment due aux éléments suivants : intégration pour la première année des comptes Kora Packmat, le reliquat correspondant proportionnellement à la hausse du chiffre d'affaires.

Les autres charges externes ce sont élevées à 10.319K€ et les charges de personnel à 10.254 K€.

L'effectif total du groupe augmente à fin décembre 2015 suite à l'intégration des effectifs Kora Packmat pour s'établir à 171 collaborateurs.

Impôts sur les résultats

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 2.628 K€, le groupe ne bénéficie d'aucun déficit reportable compte tenu de ses résultats positifs.

Crédit d'Impôts Recherche et Développement

Au titre de l'exercice 2015, le groupe a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 2.030 K€.

1.2.3 Situation financière du groupe

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2015 à 62.210 K€ contre 53.910 K€ pour l'exercice 2014.

Le total des passifs courants s'élève à 16.319 K€ contre 10.244 K€ fin 2014.

L'endettement bancaire du groupe est à taux fixe et s'élève à 8.869 K€ (intégrant notamment l'emprunt réalisé dans le cadre de la restructuration de la société Kora Packmat). Le groupe a remboursé, au titre de l'exercice 2015, 2.095 K€ d'emprunts financiers.

- **Trésorerie**

La trésorerie nette du groupe s'élève à 13.726 K€ et se répartit comme suit au 31 décembre 2015 :

- Sicav Monétaires et comptes à terme : 1.292 K€
- Comptes bancaires en € : 11.286 K€
- Comptes bancaires en \$ US : 1.148 K€

- **Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles totales présentent une valeur comptable nette de 21.988 K€.

Les immobilisations corporelles totales présentent une valeur comptable nette de 10.077 K€.

Les immobilisations financières totales présentent une valeur comptable de 562 K€ et sont constituées principalement de dépôts et cautionnements donnés et d'un dépôt de garantie leasing KORA à hauteur de 425k€.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible.

1.2.4 Perspectives d'avenir du groupe

Au cours du premier trimestre 2016,

Le début de l'exercice 2015 se caractérise par la montée en puissance dans le capital du groupe Konica Minolta. Ce dernier a pris une participation supplémentaire de 30,76% et devient ainsi le premier actionnaire du groupe à hauteur de 40,76 %de droit de vote et d'actions. Cette opération s'accompagne d'une entrée au conseil d'administration de 4 nouveaux membres appartenant au groupe Konica Minolta International. La nomination de ces nouveaux administrateurs aura lieu au cours de l'assemblée Générale du 13 mai 2016.un montant de souscription de 13.7M€ prime d'émission comprise.

Pour le groupe, ce rapprochement marque une reconnaissance de son savoir-faire mondiale parmi les acteurs majeurs dans le secteur des arts graphiques. Il permettra de développer de nombreuses synergies technologiques et commerciales notamment dans l'impression numérique professionnelle, l'électronique imprimé et l'impression 3D.

Le Groupe se prépare pour sa participation au salon Drupa à Düsseldorf. Ce salon représente un événement de première importance durant lequel MGI présentera 5 nouveaux équipements sur un stand de 600 m². A cette occasion, 60 collaborateurs seront présent pendant toute la durée du salon (10 jours) et plus de 70 seront représentés au travers de son réseau de distribution.

1.3 ACTIVITE FILIALES POUR L'EXERCICE 2015

Notre filiale MGI USA a réalisé, au titre de l'exercice 2015, un chiffre d'affaires de 16.039 K€ contre un chiffre d'affaires de 19.473 K€ au titre de l'exercice 2014 soit une diminution de plus 21.40 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 639 K€ contre 989 K€.

Notre filiale CERADROP a réalisé, au titre de l'exercice 2015, un chiffre d'affaires de 2.862 K€ contre un chiffre d'affaires de 2.318 K€ au titre de l'exercice 2014 soit une progression de plus 23 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 639 K€ contre 335 K€ l'année précédente.

Notre filiale Kora Packmat qui a été intégrée à 100% le 30 mars 2015 (conversion du prêt obligataire permettant d'acquérir 63 % du capital en plus des 35 % déjà détenu) a réalisé un chiffre d'affaire sur l'exercice 2015 de 11.079 K€ avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 559K€.

1.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES MGI FRANCE

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.1 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2015 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.2 PRESENTATION DES METHODES COMPTABLES

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

2.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à 31.763.622 € contre 25.102.754 € au titre de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de plus de 26 %.

Le total des produits d'exploitation a atteint la somme de 36.656.259 € compte tenu notamment :

- d'une production stockée pour 900.891 €
- d'une production immobilisée pour 3.990.332 €

- d'autres produits pour 1.413 €

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 30.541.673 € contre 27.231.519 € sur l'exercice précédent. Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : 2.799.585 €
- *variation de stock (marchandises)* : 155.580 €
- *achats de matières premières et autres approvisionnements* : 14.966.615 €
- *variation de stock (matières premières et approvisionnement)* : (1.084.712) €
- *autres achats et charges externes* : 7.476.199 €
- *impôts, taxes et versements assimilés* : 419.371 €
- *salaires et traitements* : 2.807.606 €
- *charges sociales* : 1.269.364 €
- *dotations aux amortissements sur immobilisations* : 1.537.817 €
- *dotations aux provisions sur actif circulant* : 193.287 €
- *autres charges* : 961 €

L'exploitation a ainsi engendré un résultat d'exploitation bénéficiaire de 6.114.586 € contre 4.424.051 €, lors de l'exercice précédent, en progression de plus de 38 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 5.787.644 € contre 4.975.621 €, marquant une progression de plus de 16 %.

Vous trouverez, annexés aux comptes annuels, les résultats financiers des 5 derniers exercices écoulés (**annexe 1**).

Il est joint au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice (**annexe 2**).

2.4 COMMENTAIRES DES ELEMENTS DU BILAN

Le bilan de MGI montre une structure financière encore plus forte, les capitaux propres passant de 56.508.143 € à 62.295.787 €.

2.5 AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice, soit	5.787.644 €
au compte de report à nouveau,	
au compte de report à nouveau créditeur pour le solde, soit	5.787.644 €
qui de	
se trouverait ainsi porté à	36.250.667 €

2.6 DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des impôts), qu'il n'a été versé, aucun dividende durant les trois derniers exercices sociaux.

2.7 DELAIS DE PAIEMENTS

Conformément aux termes de l'article L 441-6 -1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

<i>Fournisseurs</i>	<i>Non échu</i>	<i>moins de 30 jours</i>	<i>entre 30 et 60 jours</i>	<i>entre 60 et 90 jours</i>	<i>plus de 90 jours</i>
au 31 déc. 2015	148 823 €	637 256 €	487 364 €	310 111 €	2 174 685 €
au 31 déc. 2014	472 893 €	1 188 415 €	1 232 289 €	181 512 €	562 379 €

Hors facture en litige et opération intergroupe faisant l'objet de dispositions particulières, les délais de paiements moyens se situent entre 30 et 90 jours.

2.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.

La société reste très prudente en matière de gestion des risques financiers en n'accordant aucune ligne de crédit dépassant 16 K€ maximum (chaque client fait l'objet d'une assurance-crédit auprès d'un établissement spécialisé).

2.9 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR

2.9.1 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.4 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2015 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.10 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

2.11 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal, à savoir :

- taxe sur les véhicules particuliers : 14.062 €
- amortissement excédentaire : 12.386 €

2.12 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre Conseil a donné toutes informations utiles au Commissaire aux comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

2.13 RAPPORT GENERAL

Il vous sera également donné lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

2.15 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.3 ci-dessus.

2.16 ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport à l'article L.225-184 du Code de commerce.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 21 janvier 2014 a été refusée par ladite assemblée.

2.17 CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale du 27 juin 2013 a consenti au Conseil d'administration des autorisations inscrites dans le tableau retraçant les délégations de compétence (**annexe 3**).

2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2013, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, soit 469.198 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 11.729.950 euros.

2.19 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext depuis le 12 juillet 2006. Au 18 juillet 2006, le cours de l'action était de 5,30 €.

Depuis son introduction en bourse, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 4,67 € et 45 €.

Le cours de l'action était à la clôture de l'exercice 2015 de 30,28 €.

Au cours de l'exercice écoulé, les mouvements sur actions propres ont été les suivants :

- Solde au 31/12/2014 : 6 346 actions (valeur de clôture à 28,55 €)
- Achats : 196 751 actions
- Ventes : 198 502 actions
- Solde au 31/12/2014 : 4 595 actions (valeur de clôture à 30,28 €)

2.20 MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

NOMS	MANDATS	EXPIRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
Monsieur Edmond ABERGEL né le 11 novembre 1959 à Casablanca de nationalité Française et demeurant 84, cours de Vincennes, 75012 Paris	Président Directeur Général	2016
Monsieur Victor ABERGEL né le 2 août 1961 à Casablanca de nationalité Française, demeurant 11 avenue Gilles, 94340 Joinville le Pont	Directeur Général Délégué et administrateur	2016
Madame Françoise BUSSON née le 9 avril 1956 à Avranches, de nationalité Française et demeurant 5, rue de la Verrerie, 92190 Meudon	Administrateur	2016
Monsieur Michaël ABERGEL Né le 30 mars 1956 à Casablanca, de nationalité Française et demeurant 1, Inwood Way – Indian Harbor Beach – Floride 32937 – USA	Administrateur	2019

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015

Mandataire	Mandat(s) exercé(s) au sein de la société MGI France	Mandat(s) éventuel(s) exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Edmond ABERGEL	- Président du conseil d'administration - Directeur général	Gérant Descartes Technologies Président du directoire de CERADROP
Monsieur Victor ABERGEL	- Directeur général délégué - Administrateur	Président du conseil de surveillance de CERADROP
Madame Françoise BUSSON	- Directeur général délégué - Administrateur	Aucun
Monsieur Michael ABERGEL	- Administrateur	Vice président du conseil de surveillance de CERADROP
Monsieur Rémi NOGUERA	- Administrateur	Directeur général de CERADROP

2.21 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société ayant dépassé les seuils de total de bilan et de chiffres d'affaires doit procéder à la désignation d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous proposons de désigner à ces fonctions :

- le cabinet DELOITTE & Associés, 185 avenue Charles De Gaulle, 92534 Neuilly sur Seine en qualité de co-commissaires aux comptes titulaire,
- et
- le cabinet BEAS, 185 avenue Charles de Gaulle 92534 Neuilly, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

Leur mandat a débuté au cours de l'exercice 2015 et expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.22 CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le Conseil d'administration. Cependant, il est d'usage que le Président Directeur Général requiert l'avis du Conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

2.23 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2015, la rémunération brute des organes de Direction est d'un montant de 897 K€.

2.24 ELEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Le Conseil d'administration de la société MGI en date du 22 décembre 2008, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre la première tranche de rachat portant sur a maxima 439.113 actions soit 10% du capital, qui pouvait être réalisée par interventions sur le marché ou par achats de blocs aux fins de :

- l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la gestion patrimoniale et financière,
- l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du code de commerce,
- leur annulation dans les conditions fixées par l'assemblée générale mixte à intervenir et relative à l'autorisation de la réduction du capital.

L'acquisition des actions sera financée par la trésorerie disponible de la Société ou au moyen d'endettement financier à court et moyen terme, en cas de besoin excédant son autofinancement. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210, alinéa 3 du Code de commerce, la Société disposera de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède.

Cette autorisation a été renouvelée en dernier lieu lors de l'assemblée du 12 juin 2014 pour 550.366 actions.

Au cours de l'exercice 2015, aucune action acquise par la société n'a été annulée et aucune action n'a été annulée au cours de 24 mois précédent la clôture.

Nous vous proposons, dans le cadre de la présente assemblée de déléguer, à votre conseil d'administration, toute compétence aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- le Conseil d'administration pourrait acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ce jour, soit 550.366 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 27,520 M euros
- l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devraient pas être supérieur à 50 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- le programme de rachat d'actions mis en œuvre pourrait être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée générale des actionnaires confèrerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

2.25 ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

2.25.1 Environnement

La Société n'a aucune activité ayant un impact sur l'environnement.

2.25.2 Social

L'effectif moyen de MGI France s'élevait à 50 personnes au 31 décembre 2015.

La variation de l'effectif de MGI s'analyse comme suit au :

Effectif au 31 décembre 2015	49
Recrutements :	2
Départs :	1
Dont Démissions :	0
Dont Fin de CDD	0
Dont Fin de période d'essai (dont à l'initiative de l'employeur)	0
Dont Licenciements	0
Dont Départ retraite	1
 Effectif au 31 décembre 2015	 50

ooo ooo ooo

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer. En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
MGI FRANCE

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	5 503 660	5 503 660	4 953 660	4 691 984	4 691 984
Nombre d'actions	5 503 660	5 503 660	4 953 660	4 691 984	4 691 984
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	31 763 622	25 102 754	22 229 067	20 429 798	19 532 167
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	7 945 169	6 548 316	6 178 257	4 758 039	3 497 986
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	292 329	(289 924)	(155 670)	(271 829)	(709 321)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	5 787 644	4 975 621	4 333 701	3 674 483	2 993 167
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	1,39	1,24	1,28	1,07	0,90
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1,05	0,90	0,87	0,78	0,64
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	50 12 mois	49 12 mois	48 12 mois	49 12 mois	49 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 807 606	2 761 925	2 608 393	2 593 355	2 424 826
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	1 331 434	1 231 397	1 186 249	1 307 736	1 182 392

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

MGI FRANCE

• Compte à terme Banque Tarneaud	500 000 €
• Actions	169 863 €

ANNEXE 3

TABEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité.

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration	Date à laquelle la délégation a été consentie	Date d'échéance de la délégation	Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé
Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence consentie au Conseil à l'effet d'émettre 200 000 bons autonomes de souscription d'actions	Assemblée Générale mixte en date du 30/04/2010	30/10/2011 (18 mois)	BSA	200 000	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires Titres de créances Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence	Assemblée	14/12/2011	Actions	Aucune	Aucune

consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel des actionnaires	Générale mixte en date du 14/06/2010	(18 mois)	ordinaires		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou du groupe	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/11/2010 (18 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune
Autorisation conférée au Conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/11/2010 (18 mois)	/	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,	Assemblée Générale mixte en date du 14/06/2010	14/12/2011 (18 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune